

14. Engagement des parents :

Je soussigné(e) _____

Père, mère de(s) enfant(s) _____

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à _____ le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



1. Présentation

L'accueil Collectif de Mineurs (ACM) Zanzibar/ Zanzi-Ruche s'inscrit dans l'action sociale de l'association Maison des Jeunes et de la Culture Centre Social du Briançonnais. Il permet l'accueil des enfants de 3 à 12 ans qu'ils soient Briançonnais (habitants de la communauté de communes du Briançonnais), résidents secondaires ou vacanciers.

Cet ACM est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

2. Périodes d'ouverture

Les périodes d'ouverture des ACM de la MJC varie suivant les sites d'accueil.

- Zanzibar Briançon est ouvert les mercredis et les vacances scolaires (vacances d'hiver, de printemps, d'été, de Toussaint et de Noël.
- Les autres sites d'accueil sont ouvert uniquement l'été.

3. Horaires

Le centre de loisirs de la MJC accueil les enfants du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) aux horaires suivant selon le lieux d'accueil :

- Briançon et Villard St Pancrace** de 7h45 à 18h15
L'accueil se fait de 7h45 à 9h00. Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 17h et 18h15.
- Névache et Monétier les Bains** de 8h à 18h
L'accueil se fait de 8h à 9h. Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 17h et 18h.

4. Fonctionnement

Dans la limite des places disponibles, le centre de loisirs de la MJC du Briançonnais accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans quelle que soit la commune de domicile des parents, résidents et vacanciers.

5. Capacités d'accueil

Les capacités d'accueil dépendent du nombre d'encadrant, du site d'accueil et de la période de l'année et peuvent être modifiées en fonction des conditions sanitaires donc des

dispositions présent à cet effet par le gouvernement Français. En temps normal voici les conditions d'accueil :

- **Briançon** : mercredi et petite vacances 20 places (8 enfants âgés de 3 à 6 ans et 12 enfants âgés de 6 à 12 ans), été 24 enfants âgés de 6 à 12 ans.
- **Villard St Pancrace** : durant l'été 24 enfants âgés de 3 à 6 ans.
- **Névache** : durant l'été 20 enfants âgés de 3 à 12 ans (8 enfants âgés de 3 à 6 ans et 12 enfants âgés de 6 à 12 ans).
- **Monétier Les Bains** : durant l'été 40 enfants âgés de 3 à 12 ans (16 enfants âgés de 3 à 6 ans et 24 enfants âgés de 6 à 12 ans).
- **La Salle Les Alpes** : durant l'été 40 enfants âgés de 3 à 12 ans (16 enfants âgés de 3 à 6 ans et 24 enfants âgés de 6 à 12 ans).

6. Activités

Nous demandons aux parents d'adapter la tenue de leur enfant en fonction des activités programmées.

Pour toutes activités aquatiques (rafting kayak canyoning...) un test d'aptitude aquatique est obligatoire et demandé aux familles. Sans ce certificat l'enfant ne pourra pas participer à ces activités.

7. Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent lors des permanences d'inscriptions ou par mail (herve.zanzibar@mjcbs.org). Il est également possible d'inscrire votre enfant auprès des adjoints responsables des sites d'accueil.

Le règlement des activités s'effectue lors de l'inscription.

Si vous bénéficiez de l'aide au temps libre de la CAF nous vous demandons de nous remettre les documents lors de l'inscription.

a) adhésion MJC :

Les enfants qui fréquentent le centre loisirs doivent être adhérents à la MJC Centre Social du Briançonnais. Cette adhésion sera réglée lors de l'inscription et est valable durant l'année scolaire en cours soit du 1 septembre au 31 août.

b) Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir le carnet de santé de l'enfant, ainsi qu'un justificatif de la CAF des Hautes-Alpes mentionnant le quotient familial. A défaut une fiche d'imposition de l'année précédente. A défaut de présenter l'une de ces deux pièces le tarif le plus élevé sera appliqué en tenant compte du lieu de domicile de la personne (habitant de la commune, ou vacancier), les documents d'aide au temps libre de la CAF si vous en bénéficiez. Ces documents permettront de remplir la fiche d'inscription de l'accueil de loisirs ainsi que la fiche sanitaire.

8. Participation financière des familles :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et du nombre d'enfant accueillis en même temps sur la structure (voir grille tarif jointe).

	1 ^{er} ENFANT		2 ^{ème} ENFANT		3 ^{ème} ENFANT	
	1/2 JOURNÉE	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE	JOURNÉE
QF 1 : de 0 à 350 QF 1	2,75 €	5,50 €	2,75 €	5,50 €	2,75 €	5,50 €
QF 2 : de 351 à 500 QF 2	3,60 €	7,20 €	2,75 €	5,50 €	2,75 €	5,50 €
QF 3 : de 501 à 650 QF 3	4,50 €	9,00 €	3,60 €	7,20 €	2,75 €	5,50 €
QF 4 : de 651 à 750 QF 4	5,60 €	11,20 €	4,50 €	9,00 €	3,60 €	7,20 €
QF 5 : de 751 à 850 QF 5	6,70 €	13,40 €	5,60 €	11,20 €	4,50 €	9,00 €
QF 6 : 851 et plus QF 6	7,80 €	15,60 €	6,70 €	13,40 €	5,60 €	11,20 €
Pour l'accueil de Monétier les Bains voici les tarifs appliqués aux résidents secondaires et aux enfants des communes extérieures (vacances et autres communes)						
Résidents secondaires	9,00 €	18,00 €	7,80 €	15,60 €	6,70 €	13,40 €
Communes extérieures	14,60 €	29,20 €	14,60 €	29,20 €	14,60 €	29,20 €
ADHÉSION MJC CENTRE SOCIAL 12€ (valable jusqu'au 31/08/2021)						
REPAS BRIANÇON	5,28 €		Les tarifs de Zanzibar sont valables pour tous les sites d'accueil et sont revus chaque année début septembre			
REPAS VILLARD	3,95 €					
REPAS NÉVACHE	Repas et goûters fournis Par la famille					
REPAS ZANZI-RUCHE	Repas et goûters fournis Par la famille					

9. Absence :

Toutes absences seront facturées (sauf sur présentation d'un certificat médical).

10. Retard :

Il appartient aux familles de prévenir le site d'accueil ou leur enfant est accueilli d'un éventuel retard avant 9h le matin ou avant 14h l'après-midi. Si ce retard n'est pas signalé et que le groupe est parti en activité l'enfant sera considéré comme absent et la journée ou la demi-journée sera facturée.

11. Assurance :

Les parents doivent être assurés en responsabilité civile pour leur enfant, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

12. Sécurité et responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Il est possible de confier la récupération des enfants à d'autre personne majeure en remplissant le document destiné à cet effet que l'on vous présentera lors de l'inscription ou avec une autorisation écrite datée et signée des parents.

En cas de perte, de vol, de casse ou d'oublie d'objets personnels, le personnel encadrant ne peut être tenu pour responsable.

13. Renseignements :

MJC Centre Social du Briançonnais 35 Rue Pasteur 05100 Briançon du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h tel : 04 92 21 10 65 e-mail : herve.zanzibar@mjcbs.org